

Note sur les Orientations Générales

EXERCICE 2015

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, dans les communes de 3 500 habitants et plus, la tenue d'un débat au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Ce débat constitue une étape préliminaire et obligatoire de la procédure budgétaire mais *il n'a en lui-même aucun caractère décisionnel*. Il fait simplement l'objet d'un compte rendu attestant qu'il a bien eu lieu.

1 – CONTEXTE BUDGETAIRE NATIONAL

Les orientations budgétaires 2015 qui vous sont présentées ce soir s'inscrivent dans un contexte budgétaire national de plus en plus difficile et contraint. Les ressources financières des communes se raréfient dans un environnement où parfois à contrario, les habitants ont des exigences croissantes vis-à-vis des comptes publics.

Quelques chiffres clefs pour mieux comprendre les difficultés dont il faudra tenir compte pour bâtir nos stratégies budgétaires dès lors où les administrations locales sont partie prenante dans le redressement des comptes publics :

- **maîtrise du déficit public** qui atteindra 4,3 % en 2014 au lieu des 3,7 % prévus dans le programme de stabilité 2013-2017, avec pour objectif de ramener ce déficit sous la barre des 3 % à l'horizon 2017
- **croissance atone** dont la prévision attendue serait de l'ordre de 1 % pour 2015
- **inflation particulièrement faible**, estimée à 0,5 % en 2014 et à 0,9 % en 2015 affectant de fait, la dynamique des recettes des administrations locales

Les dépenses totales de l'Etat s'élèveront, selon le PLF 2015, à 372 Md€. Près de 20 % sont dédiées au secteur public local.

Quant au poids de la dette, qui a atteint le montant abyssal de 2 000 Mds€ depuis septembre dernier (rapportée à la population française, la dette par habitant est de plus 30.000 €), celle-ci représente 97,2 % de PIB en 2015 et se répartit ainsi :

- Etat : 79,5 %
- Sécurité Sociale : 11 %
- Administrations Locales : **9,5 %**

Ce stock de dettes accumulé depuis plus de 30 ans par l'Etat, le contraint à prendre des mesures fortes de réduction du déficit public non sans impacts sur les collectivités locales.

Dès 2011, les collectivités locales ont vu le gel des dotations de l'Etat. L'année 2014 marque un tournant historique dans la relation financière entre l'Etat et les collectivités territoriales. Pour la 1^{ère} fois depuis sa création en 1979, la dotation globale de fonctionnement (DGF) enregistre une baisse en valeur.

Le projet de loi de finances 2015 (PLF), actuellement en cours de débat parlementaire, prévoit un effort d'une ampleur inédite de 50 Md€ d'économies dont 21 Md€ dès l'année prochaine, qui sera poursuivi en 2016 et 2017 avec 14,5 Md€ d'économies supplémentaires chaque année.

Concernant les Collectivités Locales, cet effort se traduit, de manière concrète, par une baisse en euros courants de 11 Md€ à l'horizon 2017, à un rythme régulier de 3,7 Md€ par an (après une première baisse de 1,5 Md€ en 2014), soit :

- Régions : 451 M€ (12 %)
- Départements : 1,148 Md€ (31 %)
- **L'ensemble du bloc communal à hauteur de 2,071 Md€ soit 56 %**

Dans ce contexte morose, l'effort sans précédent imposé aux Administrations locales s'accompagnera néanmoins d'un renforcement substantiel de la péréquation, qui permet aux communes les plus riches de venir soutenir les communes les plus pauvres. Ainsi le Fonds de Péréquation des Recettes Communales et Intercommunales (FPIC) (créé en 2012) progressera de 210 M€ entre 2014 et 2015.

C'est donc dans ce climat financier incertain où l'orthodoxie budgétaire, si elle s'avère nécessaire, ne doit en aucun cas nous empêcher d'être ambitieux et innovant pour notre Ville, que nous nous sommes efforcés de construire un nouveau plan pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement (PPIF) qui tient compte de tous ces paramètres.

Celui-ci nous servira de fil conducteur à l'aube de cette nouvelle mandature. Il repose sur des principes forts déjà appliqués au cours des deux mandats précédents, qui ont garanti la bonne santé financière de la commune et qui se révèlent d'autant plus nécessaires pour le nouveau mandat qui s'ouvre :

1° la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement nous obligeant à adapter sans cesse nos méthodes de travail ainsi que nos actions, même si dans le même temps de nouvelles dépenses viennent grever les efforts consentis (ex : réforme des rythmes scolaires).

2° une qualité des services rendus à la population avec une attention particulière apportée aux populations les plus fragiles en collaboration étroite avec le CCAS

3° un recours à l'emprunt le plus modéré possible en privilégiant au besoin la vente de cessions immobilières afin de ne pas hypothéquer l'avenir pour les équipes appelées à nous succéder

4° un autofinancement le plus haut possible, gage de notre autonomie financière pour les investissements courants

2° ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2015/2019

A – SECTION DE FONCTIONNEMENT – LES RECETTES

Tout d’abord sur le plan fiscal, nous avons pris l’engagement pour le mandat qui débute de ne pas augmenter la part communale des impôts locaux, les taux appliqués étant ceux de 2001.

A cet effet, nous avons souhaité redynamiser ce volant de recettes qui représente **un peu plus de 42 %** par :

1° Une politique toujours volontariste sur le logement avec la relance de nouveaux programmes de logements afin de répondre au mieux aux demandes de la population dans ce domaine (400 demandes de logements sont en attente actuellement) mais également dans le respect de notre engagement triennal (2014/2016) en matière de logements sociaux faisant l’objet d’une délibération ce soir.

Au cours des deux prochaines années (2015/2016) 180 logements seront livrés (dont 75 de logement sociaux).

D’autres programmes devraient voir le jour durant le mandat, le nombre étant évalué à +/- 300 (env. 100 logements/an), la recette sera lissée sur trois exercices (2017 à 2019). (Pour mémoire, un logement rapporte une recette de +/- 1 000 € (TH + TF).

2° Un pacte renouvelé avec l’économie et l’emploi : Le parc d’activités Pierre Mauroy (anciennement VALORPARC), apportera des emplois supplémentaires mais aussi des recettes fiscales (soit +/- 200 k€/an durant trois ans).

Enfin, je vous rappelle à toutes fins utiles qu’une réforme est actuellement en cours portant sur la mise à jour de la valeur locative servant de base d’imposition pour le calcul des impôts des locaux à usage d’habitation. Pour mémoire, les bases appliquées sont toujours celles de 1970 (hors coef. actualisation). Une première expérimentation doit s’engager **dès 2015** sur cinq départements, dont le département du Nord.

A cette ressource fiscale, viennent se rajouter :

- les compensations reçues de la part de Lille Métropole Communauté Urbaine qui stagne au même niveau depuis 2009 (soit 3 325 M€) complétées par la dotation de solidarité communautaire (évaluée +/- 230 K€/an)
- La taxe sur l’électricité dont le coefficient multiplicateur fait l’objet d’une actualisation annuelle votée par notre assemblée délibérante (280 K€)
- La taxe additionnelle aux droits de mutation qui tend à s’éroder depuis 2011 (baisse de +/- 10 % /an), ce qui dénote la prudence des particuliers à investir au regard du contexte économique défavorable. (400 K€). Il semblerait toutefois que le secteur du bâtiment enregistre une reprise de son activité au niveau national (+ 3 % de nouvelles constructions).

- Enfin, une note positive avec la montée en charge du Fonds de Péréquation des Recettes Communales et Intercommunales (FPIC) depuis sa mise en oeuvre en 2012. On peut cependant regretter que le bénéfice de cette recette se trouve nuancé par une nouvelle dépense imposée au bloc communal à travers la mise en œuvre des temps d'activités périscolaires, dont le fonds d'amorçage en provenance de l'Etat (50 €/enfant/an) ne devrait pas être pérennisé dans le temps. Et ce n'est pas l'aide financière de la CAF (54 €/enfant/an) qui viendra compenser le delta restant à la charge de chaque Ville, estimé pour notre Ville au titre de l'année scolaire 2014/2015 à +/- **200.000 €**.

Concernant les dotations en provenance de l'Etat, la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), qui a commencé en 2014, va s'amplifier en 2015, 2016 et 2017 avec pour conséquence une contraction de l'épargne brute de gestion (EBG = recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement).

Pour ce qui a trait à la ville de Roncq, la baisse 2014 s'élève à près de 120 K€, elle est estimée à **300 K€** en 2015, idem en 2016 et 2017. **La perte cumulée pour la Ville, durant la période 2014/2017, sera de l'ordre de 1 000 M€.**

Pour ce qui a trait à la Dotation de Solidarité Urbaine à hauteur de 150 K€/an, celle-ci doit faire l'objet d'une attention particulière au regard des conséquences encourues par la commune en cas d'inéligibilité (quota de logements sociaux non atteint, ce qui entraîne le paiement de pénalités). En 2014, sur 736 communes éligibles, Roncq se classe au 717^{ème} rang.

Autre recette non négligeable, il s'agit notamment de celle en provenance de la CAF dont le versement annuel s'élève en moyenne à +/- 500 K€, fruit du partenariat noué depuis plusieurs années (Contrat Enfance Jeunesse et contrat de prestations de service) ce qui démontre tout l'engagement et l'attention portés à notre jeune public.

L'ensemble de ces différentes taxes et dotations représentent un peu moins de 50 % de nos recettes réelles de fonctionnement.

Avant de conclure sur ce chapitre de recettes, il nous faut aborder le dernier point ayant trait **aux produits des services** acquittés par les familles en contre partie des services rendus à nos concitoyens (restauration à destination des scolaires et des anciens, CLSH/ALSH, activités périscolaires, initiation au sport, à la musique ...). Ces recettes représentent à peine **7 %** des recettes de fonctionnement.

A cet effet, un groupe de travail a été chargé de travailler sur la question de la TARIFICATION dans sa globalité. Il ne s'agit nullement de révolutionner les critères actuels basés sur le quotient familial mais tout au moins de revisiter nos tarifs en vigueur par comparaison à ceux appliqués dans les communes voisines. Cette étude devrait s'accompagner par la mise en place de règlements intérieur (ou chartes).

Toutes recettes de fonctionnement confondues, le montant prévisionnel s'élève en moyenne à +/- **16,4 M€/an**, (restant dans la même jauge que les deux dernières années), ce qui démontre un **TASSEMENT** de nos produits de gestion en dépit des recettes attendues dans les prochaines années en matière de fiscalité locale, le dynamisme fiscal venant finalement juste compenser les pertes en matière de dotations de l'Etat.

Cette situation n'est pas sans impact sur LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DISPONIBLE, qu'il convient de maintenir à un niveau le plus élevé afin de garantir au mieux notre indépendance financière en matière d'investissements « courants ». Elle devrait se situer en moyenne aux alentours de 600 K€, cette estimation étant prévisionnelle.

Cela passe nécessairement par une maîtrise de nos **dépenses de fonctionnement**, ce qui suppose de revoir non seulement nos méthodes de travail, mais également nos actions, nos pratiques :

Une première étape a déjà été franchie avec la mise en place d'une convention de mutualisation de la restauration municipale avec la ville de Tourcoing (ceci nous évitant de reconstruire à terme un nouvel outil de production d'une valeur de 5 M€). On peut également citer d'autres exemples tels que :

- la mise en œuvre de la télégestion pour l'ensemble de nos sites municipaux dans le domaine du chauffage permettant ainsi une meilleure maîtrise de nos consommations d'énergie
- **Dès le 1^{er} janvier prochain**, nous passerons à la dématérialisation de l'ensemble des pièces comptables ainsi qu'à la signature électronique permettant non seulement de réduire le délai de paiement aux fournisseurs mais également l'achat de consommables.
- le recours à la centrale d'achats de l'UGAP pour l'achat de fournitures (ex : copieurs, matériels de restauration...)
- la création d'une police municipale dont l'impact financier reste relativement restreint au regard du service rendu à la population
- la mise en place des TAP avec un partenariat mêlant une gestion active des RH publique/privée
- la mise en sommeil de la Caisse des Ecoles dès **le 1^{er} janvier prochain**, dès lors où son mode de fonctionnement actuel ressemble plus à une chambre d'enregistrement plutôt qu'un lieu de débats productifs et constructifs dans l'intérêt de nos enfants.

En 2015, les charges à caractère général (soit 5,7 M€) augmenteront d'environ 10 % par comparaison à l'exercice 2014 (5,2 M€) de par :

- le transfert des activités restantes à la charge de la CE jusqu'au 31/12/2014
- le coût des NAP (nouvelles activités périscolaires) pour une année complète

Dans le même temps, les dépenses relevant du compte 6574 (subventions aux associations) enregistre une baisse de 15 % due à la mise en sommeil de la caisse des écoles.

Ce nouveau mandat qui s'ouvre continuera également le partenariat entrepris maintenant depuis quelques années avec les associations. Celui-ci sera renforcé avec l'objectif à terme de la mise en place de conventions pluriannuelles permettant ainsi aux associations de bâtir leurs projets en fonction des financements qui sont appelés à s'inscrire dans le temps.

Il nous appartiendra également de travailler en collaboration avec les Ecoles Privées dans le courant de l'année 2015 sur la mise en œuvre de prochaines conventions relatives au forfait communal et à la surveillance de cantine, dès lors où celles en vigueur, prendront fin **le 31 décembre 2015**.

Un mot également relativement aux Syndicats Intercommunaux (USAN, La Becque, SMGV) dont la compétence devrait être reprise très prochainement par la Communauté Urbaine dans le cadre de la loi MAPAM.

En matière d'investissement et plus particulièrement en matière de recettes, le choix a été fait de recourir à l'emprunt de manière modéré et uniquement dans le cadre d'investissements de grande envergure. Notre encours de dette s'élèvera à 4,9 M€ au 31/12/2014 soit 370 €/habitant (contre 964 € moyenne de la strate –CA 2013).

Les investissements courants devront être financés en priorité par nos ressources propres mais également par la vente de biens municipaux (DOJO/Poste, la Ferme Novoplastic, le 124 rue de Lille, site Actival...).

La recette attendue au travers du FCTVA devrait être de l'ordre de **200 K€**.

Concernant les investissements programmés durant le mandat, on peut citer :

- l'entretien de notre patrimoine municipal dans la même continuité que par le passé, il est estimé à +/-3 M€.
- la réhabilitation de l'Annexe-Mairie : 850 K€ (2015/2016)
- les travaux d'accessibilité : +/- 400 K€ répartis sur 3 exercices
- la rénovation de l'éclairage public dont 150 K€ déjà inscrits pour l'exercice 2015
- la mise aux normes de nos satellites et de leurs offices de restauration avec priorité donnée à l'Ecole NERUDA ne disposant pas de ces locaux (la cuisine centrale devant être vidée de ses équipements)
- l'aménagement de l'Ecole NERUDA (transfert Ecole Pergaud)
- le renouvellement des équipements et matériels des services
- les nouveaux projets informatiques tels que la mise en place d'un espace citoyen (WEB), l'interconnexion sans fil des bâtiments en sont quelques exemples, mais également une réflexion est menée quant à la mise en place du numérique dans nos écoles publiques en concertation avec l'Inspecteur d'Académie et le monde enseignant.
- Les travaux de réhabilitation Sentier Pellegrin devraient être inscrits sur le budget 2015 dès lors où tous les problèmes d'ordre administratif seront réglés.

Le Débat est ouvert ...